



Les Sympas de Fallières

ASSEMBLEE GENERALE

09 mars 2021

Présents : Carine BOISSERIE, Gabriel BOUTY, Jean-Marc BUAN, Dany CASTAING, Patrick DELAPLANCHE, Cécile DYON, Sébastien FRANCONIE (arrivé en cours de réunion), Sandrine GOISET

Absents : Didier DEDON

Patrick DELAPLANCHE est désigné Président de séance. Carine BOISSERIE est désignée secrétaire de séance.
Rappel : le bureau est régi par le statut des associations loi 1901. Les statuts des Conseils de Quartier imposent la désignation de 4 postes.

1 – signature de la charte des Conseils de Quartier

Chaque membre du bureau signe la charte des Conseils de Quartier.

2 – Election du bureau

Il est décidé à la majorité d'effectuer les désignations à main levée.

Poste de Président :

Un seul candidat : Patrick DELAPLANCHE
7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Elu à la majorité des voix

Poste de Vice-Présidente :

Un seul candidat : Sandrine GOISET
7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Elue à la majorité des voix

Poste de Secrétaire :

Un seul candidat : Carine BOISSERIE
7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Elue à la majorité des voix

Poste de Trésorier :

Un seul candidat : Gabriel BOUTY
7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Elu à la majorité des voix

Poste de Secrétaire Adjoint :
Un seul candidat : Cécile DYON
7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Elue à la majorité des voix

Poste de Trésorier Adjoint :
Un seul candidat : Jean-Marc BUAN
7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
Elu à la majorité des voix

3 – Signature des statuts

Le Président et la Vice-Présidente procèdent à la signature des statuts de l'association.

4 – Passation

Il est décidé de conserver le même nom : Les Sympas de Fallières.
Patrick DELAPLANCHE se chargera d'envoyer le CERFA à la sous-préfecture de Marmande accompagné du PV de l'Assemblée Générale signé par le Président et le Trésorier. Cette déclaration sera effectuée sur internet.
Patrick DELAPLANCHE récupèrera les dossiers ainsi que l'ordinateur de l'association chez Claude PARSON.
Dès réception du retour du CERFA, Gabriel BOUTY et Claude PARSON iront conjointement à la banque afin de procéder à la passation.

5 – Questions diverses

L'association bénéficiera de 855 euros versés par la ville d'Agen. Les 75 000 € de budget annuel seront quant à eux gérés par la ville.

En cas de projet d'animation important, la ville peut accorder un budget supplémentaire de 3 000 € maximum.
Un budget de 20 000 € commun à tous les quartiers est provisionné chaque année. Les Conseils de Quartier peuvent soumettre tout projet culturel. Un arbitrage est effectué par la ville d'Agen en fonction des projets présentés.

Le Conseil Municipal extraordinaire initialement prévu le 27 mars est reporté au 26 avril 2021.

Un diagnostic du quartier devra être effectué et communiqué au service Vie des Quartiers avant le 30 juin 2021.
Le bureau devra désigner un référent « Voisin Bienveillant » qui fera le lien avec les services de la ville pour l'identification et le suivi des personnes fragiles isolées.

La prochaine réunion est fixée au mardi 23 mars 2021 à 18h30 à l'école élémentaire Sembel.

Le Président,
Patrick DELAPLANCHE



Le Trésorier,
Gabriel BOUTY



Email : agenquartier13@gmail.com